## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BOCAGE

Lorrez le Bocage-Préaux – Blennes – Diant - Chevry en Sereine – Villemaréchal – Vaux sur Lunain – Villebéon - Paley

23 rue de la tour - 77710 LORREZ LE BOCAGE - Tél 01.64.31.48.13 - interco.lorrez@wanadoo.fr

# Procès-Verbal Séance du 13 décembre 2023

Date de la convocation: 08/12/2023

Membres en exercice: 16 - Membres présents: 8 - Membres votants: 8 & 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 14h30, les délégués du syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable du bocage, légalement convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes de Chevry en Sereine sous la présidence de M. Didier FOURDRAIN, Président du SIAAEP DU BOCAGE.

Etaient présents :

Tebelito .	
CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Didier FOURDRAIN (pouvoir de M GASCUEL) - M. Claude
	D'ESTAMPES
LORREZ LE BOCAGE-PREAUX :	M. Michel DENISOT - M. Claudy GALLOIS
VILLEMARECHAL:	- M. Laurence KLEIN
VILLEBEON:	M. Didier MARCOIN- M. Francis PLE
CCPM:	M. Daniel VILLETTE

#### Etaient absents excusés :

VILLEMARECHAL:	M. Jean-Pierre GASCUEL (pouvoir à M. FOURDRAIN)
PALEY	M. Michel COCHIN
CCPM - DIANT :	Mme Isocline GARREAU

#### Etaient absents:

VAUX SUR LUNAIN:	M. Michel GRAO - M. Arnaud GRONFIER	
CCPM - BLENNES	M. Laurent YONNET- M. Jean-François ROBERT	
PALEY	M. Daniel GILLON	

Etaient présents également :

M. Gary BEUGNET & Fabrice VEILLARD de la SAUR

La séance est ouverte à 14h35

M. Gallois est désigné secrétaire de séance.

## SIAAEP

Le compte-rendu précédent ne soulevant aucune observation, il est adopté à l'unanimité ; L'ordre du jour est alors abordé.

## 1 – Décision modificative n°3

M. Gaudry explique à l'assemblée qu'au chapitre 011(dépenses à caractère général), il ne reste que 30 000€ de crédits disponibles.

Comme c'est à ce chapitre que sont notamment enregistrées les interventions de la SAUR en cas de fuite sur le réseau, cela peut s'avérer juste pour finir.

C'est pourquoi, par prudence, il est proposé d'abonder le compte 61523(chapitre 011) de 30 000€ & de réduire d'autant les crédits ouverts au compte 678 (chapitre67).

M. Fourdrain insiste sur le fait que ce n'est qu'un jeu d'écritures comptables. Il n'y a pas de crédit supplémentaire de créer.

## 2 - Délibération portant sur l'augmentation du prix de l'eau :

M. Fourdrain rappelle à l'assistance que la présente délibération entérine ce qui a été décidé en commission de travail les 26 octobre et 15 novembre.

Il regrette que, lors de ces réunions, il n'a pas été évoqué le prix de l'eau concernant la vente en bloc à Nanteau -sur-Lunain.. M. Fourdrain demande aux représentants de la SAUR de lui communiquer le prix actuel.

Le Président rappelle que l'objectif est, à terme, d'unifier le prix de l'eau sur l'ensemble du territoire couvert par le SIAAEP du Bocage.

M. Beugnet (SAUR) réexplique pourquoi Villebéon & Paley a un régime tarifaire différencié des autres communes composé le syndicat.

M. Plé souhaite savoir pourquoi il y a 60 centimes d'écart entre la part syndicale et le prix au mètre cube.

M. Gaudry lui répond qu'il s'agit de la lutte contre la pollution.

Très rapidement, à l'initiative de Mme Klein, le débat s'oriente sur la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. En effet la facturation de l'eau se découpe en deux semestres. Une première facture estimative est éditée en août N et la facture définitive en février N+1.

Le problème se pose également pour les mensualisés.

M Beugnet informe les délégués qu'il va se rapprocher du service facturier de la SAUR pour voir comment cela se passe. Après débat, il se dégage le consensus suivant : les nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et applicables aux prochaines facturations.

M. Beugnet demande à ce qu'on lui transmette la délibération pour que la SAUR la prenne en compte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer la <u>part syndicale</u> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et applicable aux prochaines facturations comme suit :

- 2.13 € HT/m3 pour les communes de Lorrez le Bocage-Préaux, Blennes, Chevry en Sereine et Vaux sur Lunain
- 2.13 € HT/m3 pour la commune de Diant.
- 2.13 € HT/m3 pour la commune de Villemaréchal
- 2.71 € HT/m3 pour la commune de Paley
- 3.16 € HT/m3 pour la commune de Villebéon

## 3-Point sur les travaux :

> Château d'eau de Blennes-Villoiseau :

M. Fourdrain informe l'assistance que les travaux s'éternisent et a manifesté son mécontentement auprès du cabinet d'étude.

Le Président souligne qu'il reste vigilant quant à l'actualisation des prix.

Selon le dernier planning, les travaux doivent s'achever la semaine 3 de 2024. Toutefois, d'après les constatations de M Veillard, les installations ont été partiellement inondées et détériorées lors des dernières intempéries. Une mise en sécurité de la tranchée a été demandée en urgence ainsi que le remplacement du matériel abimé.

Ce qui laisse supposer encore un non-respect dudit planning.

> Le renouvellement des branchements en plomb :

M. Fourdrain informe l'assistance qu'il y a eu pour près de 250 000€ HT de chantiers pour 95 chantiers.

Sur 2024, plusieurs opérations sont déjà planifiées sur Villemaréchal, Lorrez le Bocage et Paley.

M. Plé demande au président si le chantier de M. Haas a été réalisé à la suite de la réclamation de ce dernier.

M. Fourdrain pense que non mais qu'il va demander confirmation à son bureau d'études.

L'adhésion de Nanteau sur Lunain et Treuzy Levelay

Le Président informe qu'il attend le rapport de l'auditeur à la suite de sa visite des installations.

Toutefois, il semble que des travaux de réhabilitation et de sécurisation sont à prévoir sur les deux communes. Mme Klein demande s'il est possible de chiffrer ces travaux. Le président l'informe que cela est prévu dans l'audit.

#### 4-Bilan financier du SIAAEP & du SPANC

Concernant le SPANC, M. Fourdrain souligne qu'il dégage un léger bénéfice comptable.

En fait c'est un jeu d'écritures comptables. Lors de son lancement, le SIAAEP avait financé le SPANC à hauteur de 100 000€. Le bénéfice dégagé cette année correspond en fait au reliquat de cette manne financière.

En réalité, il y a un déficit d'investissement & de fonctionnement.

Le Président rappelle que, d'une part, le SPANC doit être à terme autonome financièrement et, d'autre part, que le SIAAEP ne peut le subventionner que sur les cinq premières années.

Par ailleurs, M. Gascuel souligne que les dépenses engendrées par la mise en place du SPANC sont désormais derrières.

Pour ce qui est du SIAAEP, l'année 2023 a été riche en dépenses d'investissement avec plus d'un million d'euros. M Fourdrain récapitule les principales réalisations : le renouvellement des branchements en plomb (près de 250 000€ HT), l'interconnexion Géfontaine Villenouette et le renforcement du maillage sur la RD 69 à Paley (près de 600 000€ TTC), la deuxième tranche concernant réhabilitation du château d'eau de Villoiseau à Blennes (près de 200 000€ HT).

M. Gaudry précise que tout ceci génère logiquement un déficit d'investissement de près de 700 000€ et qu'en 2024, il conviendra d'être plus mesuré au niveau des dépenses. D'autant plus, soulignent M. Fourdrain et M.Gascuel, que se profile la traversée de Lorrez à l'horizon 2025.

## **SPANC**

M. Tong dresse le bilan de son activité.

Il y a eu 177 contrôles effectués cette année. Pour la majorité, il s'agit de contrôles liés à des mutations immobilières. Le technicien insiste sur le côté chronophage du volet administratif du SPANC.

De plus à la suite des premiers retours des abonnés concernant le courrier transmis, ce dernier a été modifié pour tenir compte des remarques.

En cas de non ouverture de porte alors que la personne est présente, il est prévu que le déplacement du technicien sera facturé au tarif de la prestation demandée.

M. Tong en profite pour mettre le doigt sur une faille du règlement du SPANC. Il n'y a rien concernant le délai à respecter pour effectuer une deuxième visite et la tarification de celle-ci.

Après débat, un consensus se dégage pour un délai de 6 mois entre 2 visites et la seconde visite sera facturée 400€. M. Fourdrain annonce que le règlement du SPANC sera amendé en ce sens lors du prochain comité syndical.

## **Questions diverses:**

M. Fourdrain revient sur le projet immobilier de Nonville et l'implication de la commune de Treuzy Levelay au niveau de l'alimentation en eau. Il demande à M. Veillard (SAUR) d'apporter des précisions sur ce projet. Le principal chantier consiste à renouveler une canalisation suffisante pour répondre aux besoins en eau journaliers du futur hôtel de Treuzy Levelay à Nonville et à étudier un maillage pour répondre à une urgence formulée par la commune de Nonville. Le devis estimatif des travaux se monte à 472 000€ avec une possibilité de subvention de 50%.

Concernant la traversée de Lorrez, M. Gallois souhaite qu'on lui transmette le devis estimatif pour anticiper les dépenses à venir.

M. Plé intervient pour signaler qu'il a un problème de pression au niveau du Hameau de Passy, ce qui impacte la défense incendie. Il souhaite savoir si un changement de canalisation au diamètre supérieur pourrait y remédier.

M. Fourdrain demande à la SAUR si la pose d'un surpresseur pourrait être plutôt la solution.

M. Veillard intervient pour préciser qu'il y a une double problématique de pression et de débit.

Le problème débit est lié au diamètre de la canalisation alors que celui de pression peut être résolu par un surpresseur. Dans le cas de Passy, c'est plus un problème de débit et donc de diamètre de canalisation. Il est préférable de rester sur du gravitaire. M. Beugnet précise qu'il y a une question à trancher entre le changement de canalisation et la pose de bâches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La Secrétaire de séance M. Claudy GALLOIS

